

Pour une mort sereine !



La Lettre d'Information du collectif "Pour une mort sereine !"

Lettre d'information n°40

Notre analyse des dernières résolutions : **Quitus et cooptation**

QUITUS

Un « quitus entier et sans réserve au Conseil de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 » nous est demandé. Compte tenu de nos analyses des différents rapports et propositions, des insuffisances importantes constatées et du rôle quasi virtuel du Conseil d'Administration, il ne nous paraît **pas possible de lui donner quitus global**. Il serait d'ailleurs souhaitable que les statuts prévoient un quitus séparé pour chaque rapport.

COOPTATION

Introduite dans les statuts en 2015, la cooptation d'un administrateur est désormais possible en cas de vacance d'un poste suite à démission, décès.....

Nous nous étions alors opposés à cette modification qui permet au seul président de choisir des personnes qui, bien évidemment, lui sont totalement favorables.

A quoi servent les élections au C.A. si cette possibilité existe ? Pourquoi avoir modifié les statuts antérieurs qui, comme dans toute structure démocratique, prévoyaient le remplacement par le ou la candidat(e) ayant obtenu le plus de voix parmi les candidat(e)s non élu(e)s ?

A ce jour, depuis l'élection 2017, 3 postes ont été libérés. Il y aura donc 3 membres cooptés sur les 12 élus par les adhérents. (soit 25%) A terme on peut imaginer un CA composé majoritairement de membres cooptés. Le fait que la nomination d'un(e) coopté(e) soit ensuite soumise au vote lors de l'AG suivante ne change rien. La personne est déjà installée depuis plusieurs mois. Ainsi Benjamin Mattely dont la cooptation est soumise au vote des adhérents en septembre prochain siége au C.A. depuis janvier 2017, sur le site internet, figure déjà parmi les membres du C.A.....

De plus, le vote a lieu pendant les vacances d'été sans réunion préalable dans les délégations pour pouvoir débattre des propositions soumises au vote. Notre programme en 2017 proposait la suppression de cette possibilité de cooptation et l'organisation, par chaque délégation, d'une réunion préparatoire avant le vote. Nous continuons à défendre ces propositions. Cette suppression de la cooptation, avec retour au texte antérieur, constituerait un réel progrès dans le fonctionnement démocratique de notre association.

Nous ne pouvons donc que recommander de ne pas voter cette « ratification »

Par ailleurs nous demandons qu'un original récapitulatif du résultat des votes rédigé par l'huissier soit publié dans le journal de l'ADMD.

Le 3 août 2019

Le collectif "Pour une mort sereine !"

Tenez-vous informés, consultez régulièrement notre site internet

<https://www.pourunemortsereine.org/>

Toutes nos informations sont consultables sur le site

<https://www.pourunemortsereine.org>

Retrouvez-nous sur **facebook** par le lien

<https://www.facebook.com/pg/MortSereine/posts/>

et sur **Twitter** : @MortSereine

Pour nous contacter : contact@pourunemortsereine.org et

pourunemortsereine@gmail.com

Très important pour la diffusion de notre information

Afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, nous vous demandons de bien vouloir transférer cette lettre d'information aux adhérents de votre connaissance en leur indiquant qu'ils pourront recevoir directement nos prochaines lettres d'information en nous communiquant leur adresse électronique à 'contact@pourunemortsereine.org' : nous les ajouterons à notre liste.

Visitez notre site "Pour une mort sereine ! "

En 2017, Madeleine COMTE-SPONVILLE, Bernard SENET et Robert WOHLFAHRT ont été élus au Conseil d'Administration de l'ADMD sur la liste "Pour une mort sereine !"

Bernard SENET a démissionné et oeuvre à présent au sein de l'association

"LE CHOIX, Citoyens pour une mort choisie"

Collectif "Pour une mort sereine"
e-mail : collectifag2017@gmail.com
webmaster :
contact@pourunemortsereine.org



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur collectif AG 2017.
[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2017 collectif AG 2017

Lettre d'Information du collectif "*Pour une mort sereine !*"